AU FIL DE L'EAU

17 – Juillet 2020

UNION DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE PÊCHE

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE CENTRE - VAL-DE-LOIRE

ACTUALITÉS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

A l'intérieur de ce nouveau numéro

Page 2 : En direct du comité de bassin Loire-Betagne
Page 3 : Saisine du gouvernement

Page 4 : Le silure reste au coeur des discussions
Page 5 : ZNT : une victoire et après ?

Page 6 : L'heure des appels à projets
Page 7 : Un jeu ludique pour apprendre en s'amusant

Page 8 : Veille technique et scientifique

Edito

Depuis le 11 mai, notre réseau reprend petit à petit ses activités, dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent à nous. La pêche est de nouveau permise et nous nous en réjouissons tous. A la sortie de ce confinement, le constat que nous pouvons faire sur l'état de nos milieux est mitigé. Certes, une majorité de nos cours d'eau a vu de nombreuses pressions anthropiques diminuer pendant 2 mois. Toutefois, localement, certains ont subi à contrario d'importants préjudices du fait de pollueurs se pensant à l'abri des regards. De plus, une nouvelle problématique se porte à nous avec la gestion des millions de masques usagés que l'on retrouve déjà, malheureusement, dans nos milieux…
A la sortie de cette crise sans précédent, une conscience environnementale semble émerger. De nombreux citoyens souhaitent intégrer l'écologie au plan de relance économique. Mobilisons-nous pour que la question de l'eau et des milieux aquatiques soit pleinement considérée dans ce plan de relance.

Bonne lecture à tous et prenez soin de vous.
Jean-Paul DORON

Fishing Trail
Votre réseau social pour la pêche

Cette application permet la géolocalisation des parcours de pêche et de tous les professionnels du monde halieutique. Des milliers de spots, des magasins d'articles de pêche, des moniteurs et des hébergements sont référencés sur cette application. Cet outil participatif a été créé par des pêcheurs, pour des pêcheurs !

Grâce au système de filtre vous pourrez affiner votre recherche de façon très précise afin de gagner beaucoup de temps dans la préparation de vos prochaines sorties au bord de l'eau.

En direct du comité de bassin

Les travaux de préparation du prochain Sdage continuent ...

Au moment de l'entrée en confinement, le Comité de bassin a dû mettre en pause ses travaux de révision du Sdage, dans sa version 2022-2027. Ceux-ci ont repris au cours du mois de mai et devraient s'achever début juillet, avec les examens finaux des différents chapitres en Commission planification.

Le projet de Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 sera soumis à validation du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau le 11 septembre prochain puis à validation du Comité de bassin le 01 octobre. Bien que le cadre général de cette révision ait été préalablement défini fin 2018 et articulé autour de 4 grands principes précisant que la révision ne serait pas une restructuration mais une consolidation ; le chapitre 7 portant sur la gestion quantitative fait actuellement l'objet de fortes critiques et d'une remise en cause de la part de certains acteurs économiques du Comité de bassin.

Nous estimons que cette prise de position est particulièrement dangereuse. La gestion quantitative doit être renforcée, notamment en ces temps de relance économique où l'eau est une ressource essentielle pour chacun. Nous le savons, le contexte de changement climatique va nécessiter d'adapter la gestion quantitative de l'eau. Nous veillerons à ce que le SDAGE 2022-2027 prenne en compte le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, en particulier dans son chapitre « gestion quantitative ».

Les grands jalons

Début des consultations le 15 février 2021

La concertation se poursuit sur le projet de Sdage afin d'être adopté fin octobre par le comité de bassin Loire-Bretagne avant d'être soumis aux observations du public et des assemblées.

Dans le contexte du Covid-19, un nouveau calendrier a été défini par le ministère de la transition écologique et solidaire en lien avec l'Union européenne.

Le public et les assemblées pourront donc s'exprimer et faire part de leurs remarques à partir du 15 février 2021.

Le comité de bassin prendra connaissance des observations formulées, et décidera comment il en tient compte pour proposer et adopter en février 2022, un Sdage 2022-2027 ambitieux.

Le Sdage sera publié au plus tard courant mars 2022.

En lien constant avec l'Etat

Les comités de bassin interpellent le Premier ministre

L'aggravation de la situation économique ainsi que ses conséquences en matière d'eau et de biodiversité ont alerté les Présidents des comités de bassin. En effet, dans un courrier adressé au Premier ministre, ils demandent le déblocage « de moyens financiers de l'ordre de 500 millions d'euros, sans hausse de la fiscalité » afin de limiter les conséquences de la crise sanitaire. Un second plan de soutien pourrait être étudié si nécessaire en septembre prochain. Les Présidents des comités de Bassin sont conscients des enjeux nationaux mais ont également attiré l'attention du gouvernement sur les conséquences du retard de la mise en place de plans d'aides financières et sur les difficultés budgétaires que certaines collectivités et usagers rencontreront prochainement. En outre, ils souhaitent l'assouplissement de certaines règles administratives afin d'éviter de différer un trop grand nombre d'actions.

La feuille de route du ministère

Mme la ministre Elisabeth BORNE a rappelé en mai dernier dans un courrier adressé aux Présidents des comités de bassin que 44% des masses d'eau en France étaient en bon état écologique contre 41% en 2009. Une amélioration certes limitée mais qui « matérialise le chemin restant à parcourir ».

Elle a également rappelé quelques priorités :

- aucune masse d'eau ne soit déclassée par les pollutions dites « classiques » provenant des stations d'épurations ;
- prioriser des mesures pour limiter les pressions agricoles (nitrates et pesticides) afin de restaurer la qualité de l'eau brute nécessaire à l'alimentation en eau potable ;
- prévoir des actions de restauration sur un maximum de cours d'eau et de rendre franchissable tous les seuils inscrits sur la liste des ouvrages prioritaires ;
- déployer des projets de territoire pour une gestion concertée des eaux afin d'encourager la sobriété des usages ;

Pour conclure, Mme la ministre a également indiqué que sur le bassin Loire-Bretagne, 24% des masses d'eau étaient en « bon état » en 2019 tout en réaffirmant l'objectif de 61% d'ici 2027. Par conséquent mais sous conditions, des dérogations seront possibles afin d'atteindre les objectifs en 2033 ou 2039.

Rapport d'activité 2019 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Ce rapport d'activité permet de mieux connaître les politiques de l'eau sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, l'établissement et son action sur le terrain.

Pour information, en 2019, Le conseil d'administration a décidé d'apporter près de 270 millions d'euros d'aides pour 4 240 projets, au bénéfice de ceux qui agissent sur les territoires (collectivités, entreprises industrielles ou agricoles, associations, etc.). 2019 était également l'année du lancement du 11e programme d'intervention, premier levier financier, soit plus de 2,2 milliards d'euros pour six ans.

Le document est disponible sur le site officiel de l'agence de l'eau : https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/home/documents/rapport-dactivite/rapport-dactivite-2019.html

Le silure, au coeur des discussions

Mi-2019, à la demande du Préfet de région Pays-de-la-Loire, un groupe de travail « Silure » s'est réuni pour relancer la réflexion sur l'élaboration d'un protocole expérimental d'évaluation de l'impact de la prédation du Silure sur le franchissement des ouvrages par les poissons migrateurs (mortalité et retard).
Les structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) sont favorables à cette approche scientifique ayant abouti à plusieurs propositions :
- réaliser une étude permettant d'estimer le nombre de silures présents et de déterminer la tendance démographique ;
- mener une évaluation de l'impact de la prédation du silure sur les espèces migratrices amphihalines (aloses, lamproies, saumons) ;
- effectuer une recherche bibliographique sur l'effet de la régulation sur d'autres prédateurs (cormorans, renards) ;
- suggérer une analyse socioéconomique de l'impact du silure sur la pêche de loisir et la pêche professionnelle en Loire.
Lors de la séance plénière du Comité de gestion des poissons migrateurs Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens, la version 4 de ce protocole en cours d'élaboration a été présentée. L'objectif est de mieux appréhender l'impact de la prédation de cette espèce.

Une position nationale

La FNPF soutient les axes suivants :
- Continuer les études permettant de connaitre le silure et particulièrement son impact sur les stocks de migrateurs qui reste le seul argument pour la nécessité d'une gestion de l'espèce.
- Ecarter, à ce stade des connaissances, la solution du classement en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en raison notamment des conséquences contre productives potentielles.
Si un déséquilibre persistant avéré provoqué par le silure est démontré, la FNPF étudiera toute proposition de gestion permettant de contribuer à la gestion de l'espèce.

La trame décline à la fois, la réalisation d'un état zéro sur la zone d'étude (silures, migrateurs, ouvrages) avec une partie basée sur l'analyse des données existantes et une partie d'acquisition de données complémentaires.
Le second volet vise à évaluer la prédation sur les espèces amphihalines sur les zones d'études et sera basé essentiellement sur l'acquisition de données.

Les représentants des SAPL ont récemment rappelé que le contexte autour de ce protocole était très tendu, sous deux aspects : pêche de loisir / pêche professionnelle ; pro-silure / anti-silure. Ces deux aspects ont tendance à éclipser l'enjeu principal : les poissons migrateurs amphihalins. C'est d'ailleurs sur ce point que les représentants du monde de la pêche ont insisté afin de ne pas rester sur une approche liée au seul intérêt économique du Silure. Il est urgent que tous les acteurs avancent en même temps pour la préservation de toute la biodiversité !

Une étude est en cours depuis avril 2020.
Elle est menée par les Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret accompagnée par l'union des Fédérations du bassin Loire-Bretagne.
Elle consiste à effectuer un travail bibliographique sur le silure, notamment en compilant des avis des différentes instances à l'échelle nationale. Puis, d'analyser les protocoles mis en place pour le suivi des silures et identifier leurs avantages et inconvénients afin en outre, d'améliorer le protocole, évoqué ci-dessus.
Après avoir abordé l'écologie et la biologie de l'espèce, Romain Mollet (auteur de l'étude) revient sur le comportement général du silure et les méthodes de suivi. Enfin, une dernière partie évoque des propositions de gestion et du poids économique.

ZNT : une victoire et après ?

Victoire et fin d'une bataille judiciaire de 3 ans

Plus connue sous l'acronyme ZNT, une zone non traitée est « une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau, lors de la pulvérisation d'un produit phytopharmaceutique ».

En 2017, les Préfets de la région Centre - Val de Loire ont publié, sans consultation de nos structures, des arrêtés définissant une liste de points d'eau. Comparé au précédent arrêté de 2006, en région Centre - Val de Loire, ce sont plus de milles kilomètres de linéaire de cours d'eau, l'ensemble des fossés et tous les plans d'eau de moins d'un hectare qui ont été exclus des zones non traitées. Des zones à protéger, volontairement oubliées ?

Des recours gracieux aux contentieux

Au cours de l'été 2017, notre association a déposé des recours gracieux dans chaque département, restés sans réponse. Toutes les fédérations ont donc déposé dès 2018, des recours en contentieux, motivés par l'illégalité des arrêtés, avec notamment l'exclusion des plans d'eau d'une superficie égale ou inférieure à un hectare, la mise à l'écart des fossés ou encore, la violation du principe de non-régression.

Une conclusion est arrivée !

Après deux années de batailles juridiques, les jugements rendus de mars à mai, à la fois, par le Tribunal Administratif d'Orléans et celui de Limoges, annulent les arrêtés préfectoraux des six départements de la région Centre - Val de Loire. Les juges demandent en outre, d'inclure l'ensemble des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut Géographique National, soit tous les cours d'eau, plans d'eau et fossés. Par conséquent, les tribunaux ont suivi la demande rédigée dans nos recours gracieux Les tribunaux ont également précisé que l'Etat était condamné à verser à chaque Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une somme de 800 € en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Cette somme représente 4 600 euros soit moins d'un tiers des frais engagés dans cette lutte.

La défense des milieux aquatiques mérite un investissement humain de chaque instant mais également un investissement financier.

Nous espérons maintenant que nos avis seront davantage sollicités, écoutés et surtout intégrés dans les politiques publiques.

Au vu de la décision des tribunaux administratifs d'Orléans et de Limoges nous venons d'alerter le Préfet de la région Centre - Val de Loire afin qu'il prenne dans les meilleurs délais, six nouveaux arrêtés prenant en compte les motivations et le dispositif de la décision des tribunaux administratifs. Ainsi, nous demandons que ce nouvel arrêté intègre dans sa liste des « points d'eau », conformément à l'article 1er de l'arrêté du 4 mai 2017 :

- « les cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement »,
- « les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes au 1/25000 de l'IGN » afin que les points d'eau intermittents et les fossés y figurent expressément dès lors qu'ils satisfont à la définition des eaux de surface donnée par la DCE comme indiqué au point n° 10 de la décision du tribunal administratif,
- ainsi que « l'ensemble des plans d'eau permanents ou intermittents lorsque leur surface est inférieure à 1 ha et qui ne sont pas en relations directe avec le réseau hydrographique de surface ».

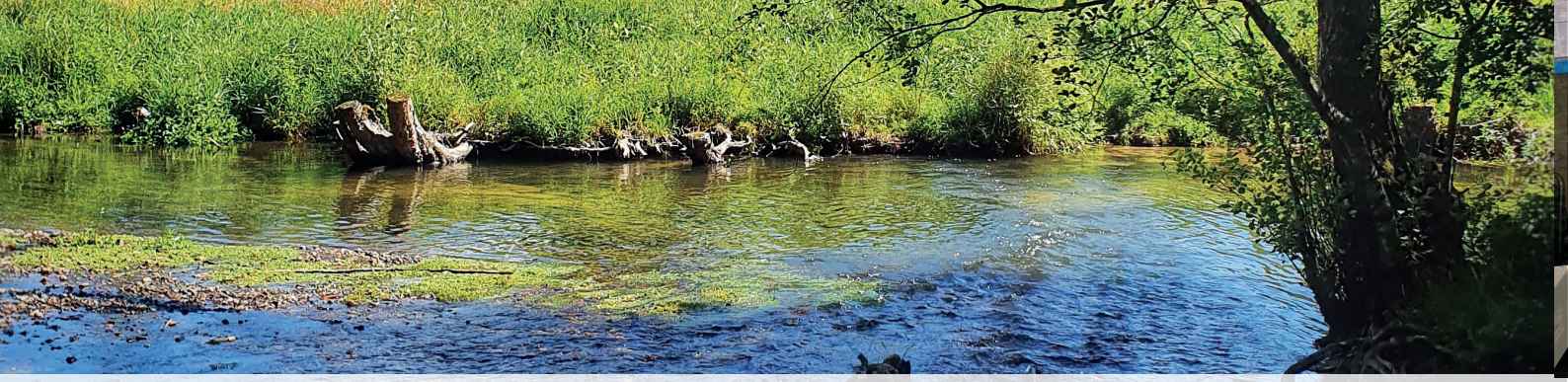

A vous de jouer !

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance un appel à projets « MobBiodiv'2020 »

Les associations comme les Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique ont un rôle important dans la protection de l'environnement et l'accompagnement de la société vers la préservation et la reconquête de la biodiversité.. Ainsi, l'OFB lance un appel à projets intitulé « MobBiodiv'2020 ».
Cet appel à projets est proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire à destination des associations environnementales, avec le soutien institutionnel de l'Association des Régions de France pour mobiliser les Régions volontaires.
L'objectif de cet appel à projets, doté de 4 millions d'euros, est de permettre aux associations agréées au titre du code de l'environnement de soumettre des projets d'actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité. Une attention sera portée sur les propositions répondant à des besoins locaux en cohérence avec les stratégies régionales biodiversité.
Les candidatures peuvent porter sur des projets d'animation, d'études ou de travaux.

Les thématiques éligibles sont :

- Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités ;
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires ;
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité ;
- Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité.

Vous avez jusqu'au 4 septembre prochain pour déposer votre dossier de candidature !

COVID-19 - PLAN DE REPRISE AGENCE EAU LOIRE-BRETAGNE
Appel à projets RCE

La crise sanitaire n'a pas épargné les acteurs de l'eau. En réponse à cette crise inédite, l'Agence de l'eau et le Comité de bassin mettent en place des mesures exceptionnelles sous forme d'appels à projets. L'un de ces appels à projets concerne la restauration de la continuité écologique à laquelle nos structures sont éligibles. Une enveloppe de 9 M € est attribuée à cet appel à projets. Ce montant est issu de fonds non engagés en 2019 (suite à la mise en place du 11e Programme d'intervention et sa sélectivité plus restrictive) et 2020 (crise COVID-19). L'appel à projet portant sur la restauration de la continuité écologique sera lancé le 15 juillet 2020 ; en deux phases, l'une pour 2020 (réception des dossiers au 01 octobre) et l'autre pour 2021 (réception des dossiers au 31 mars). Les conditions d'éligibilité dérogeront à celle du 11e Programme d'intervention en déplafonnant pour la première fois en Loire-Bretagne le plafond d'aide à 100 % pour un bénéficiaire « privé » sur des actions d'effacement ou d'arasement d'obstacles à l'écoulement ; permettant ainsi d'accroître l'effet d'incitation recherché pour ce type d'action.

Apprendre en s'amusant...

Travailler sur la conception d'un jeu ludique qui permettrait d'attirer et maintenir les visiteurs sur les stands tout en les sensibilisant aux différentes questions traitées par le Sdage.

Voici le concept de cette action menée par l'association régionale en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'union des Fédérations du bassin Loire-Bretagne.

Le point de départ de ce travail fait suite à une expérience forte sur les salons et manifestations et la difficulté de maintenir le public sur le stand. Même si notre présence évolue avec les attentes des visiteurs, l'idée reste la même, sensibiliser afin de capter l'attention.

Récemment, suite à l'utilisation de la roue de la chance, nous avons remarqué un attrait fort du public pour les jeux de tests de connaissance. Outils loin d'être moderne mais qui reste inter-générationel, simple à utiliser et pratiquer.

Nous avons élaboré après réflexions en interne, un jeu ludique de questions / réponses avec différents niveaux afin de toucher le plus grand nombre de visiteurs. Une vingtaine de fiches simples de questionnements qui sont regroupées entres-elles. Ce jeu peut donc servir à la fois sur le stand mais pourra également être repris à la maison ou en voiture.
L'impression de 30 000 ex. a été réalisée afin d'abonder toutes les Fédérations départementales du bassin Loire-Bretagne de 1 000 exemplaires.

Le saumon aux 4 saisons

Présenté lors de la conférence de bassin de janvier dernier, une mini-série vient d'être publiée par la Fédération de Pêche du Morbihan. Depuis plus de 25 ans, cette dernière mène en partenariat avec différentes structures, des suivis uniques en France sur l'espèce Saumon Atlantique.
Découvrez l'épisode 1 de cette mini-série sur la connaissance scientifique du Saumon Atlantique sur https://youtu.be/DH9AMoniMzg
La suite cet été !

Veille réglementaire

Technique et scientifique

Nouveau décret IOTA nomenclature eau et arrêtés récents :

Décret n°2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau, complété par l'arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Lien vers le nouveau texte :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042070963&categorieLien=id

L'année 2019 a connu une période de sécheresse longue et marquée, qui a impacté les ressources en eau de la grande majorité du territoire national. Fin 2019, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a réalisé un retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse dans le domaine de l'eau. Un rapport a été publié en février dernier. Il porte sur le cadre juridique, le processus de décision et la gouvernance.
Les objectifs de la mission étaient de réaliser un constat sur le déclenchement des mesures, d'identifier les difficultés de mise en œuvre et de contrôle des restrictions des usages de l'eau, de lister les progrès réalisables sur la coordination et l'harmonisation des pratiques par bassin versant, indépendamment des limites administratives, pour en améliorer la réactivité et la lisibilité, d'évaluer la pression de contrôle du respect des mesures de restriction et leur pertinence et d'identifier les suites données au contrôle et leur adéquation avec les enjeux. »

CGEDD
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Auteurs du rapport :
Mme Virginie Dumoulin (Membre permanente du CGEDD)
M. Louis Hubert (ingénieur général des ponts des eaux et des forêts, membre permanent du CGEDD)

Le rapport du CGEDD
« Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau »
En savoir plus
https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-00...

ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT D'INFORMATION : Par la mission sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau
AU NOM DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (1) ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Les auditions de la mission se sont déroulées du 20 novembre 2019 au 4 mars 2020. Afin d'étudier des exemples de conflits d'usage liés à la ressource en eau, la mission s'est notamment déplacée dans les Deux-Sèvres afin d'aborder les tensions liées à la création de retenues de stockage et dans l'Indre, afin d'étudier la gestion d'une sécheresse aggravée et récurrente.
https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/115b3061_rapport-information.pdf

Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne

Avec le soutien financier de
agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux
Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais
Photographies : Fnpf/Laurent Madelon, Julien Prosper et Samuel Chaplais